

20/03/2024 – Fermeture du bureau de poste le vendredi 22 mars

La Poste vous informe que le bureau sera exceptionnellement fermé ce vendredi 22 mars.

19/03/2024 – Ma VoieEU Compte (Elections européennes)

Pourquoi voter aux élections européennes ? Qui peut voter ?
Comment voter ?

Vous trouverez la réponses à toutes ces questions dans la vidéo ci-dessous :

Pour plus d'informations, cliquez [ici](#).

**13/03/2024 – Inscriptions au
mini-centre d'avril**

HASNON



Mini Centre de Loisirs

du lundi 22 avril au vendredi 3 mai 2024

**Le Nord
fait ses Jeux !**



INSCRIPTIONS à la journée
dans la limite des places disponibles
du 18/03 au 05/04 sur la plateforme
de réservation cantine/garderie*



TARIF VARIABLE
selon le quotient familial.
Merci de fournir
votre attestation CAF.



Le Centre de loisirs accueillera les enfants au groupe scolaire J-V DAUBIÉ.
La garderie sera assurée tous les jours au même endroit de 7h à 9h et de 17h à 18h30.

*si vous n'avez pas d'identifiants rapprochez vous de la Mairie - accueil@hasnon.fr

**13/03/2024 – Village Santé
des femmes (Wallers-Arenberg)**

Centre Hospitalier de Valenciennes

Village santé

des femmes

26,27 et 28 mars 2024
9h-17h

Parcours santé,
dépistage,
activités sportives,
et culturelles.

Entrée libre
et gratuite

Site Minier Arenberg
La Porte du Hainaut

Avenue Michel Rondet
59135 Wallers



02/03/2024 – Enquête alimentation Vivons en Forme VIF

L'équipe Vivons en Forme, en partenariat avec la Porte du Hainaut, vous propose de participer à une enquête afin de connaître les habitudes alimentaires de notre territoire.

Celle-ci sera ouverte jusqu'au 30 mai 2024 et permettra d'affiner leurs actions en fonction de nos besoins.

Pour y participer, rendez-vous sur : <https://qrco.de/bepGLv>

01/03/2024 – Conte musical de l'Harmonie municipale

Samedi 23 mars 2024



Salle des fêtes d'Hasnon

18h00

CONTE

MUSICAL

Harmonie d'Hasnon

Direction : Nicolas Joseph



Narration : Sandrine
Illustrations : Olivia



**GRATUIT
SUR RÉSERVATION**



Réservation au lien suivant :
<https://www.helloasso.com/associations/harmonie-d-hasnon/evenements/concert-de-printemps>

**29/02/2024 – Informations
CPAM**



La Complémentaire santé solidaire

La Complémentaire santé solidaire est **une aide pour payer vos dépenses de santé**. Selon vos ressources, elle est gratuite ou coûte moins d'un euro par jour et par personne. Elle peut couvrir l'ensemble de votre foyer.

Comment vous aide-t-elle ?

Vous ne payez pas :

- le médecin, le dentiste, l'infirmier, le kinésithérapeute, l'hôpital... ;
- vos médicaments en pharmacie ;
- vos dispositifs médicaux (pansements, cannes, fauteuils roulants) et dans la plupart des cas vos lunettes, prothèses dentaires et auditives.

Comment savoir si vous pouvez en bénéficier ?

Utilisez le simulateur de droits sur : www.mesdroitssociaux.gouv.fr/votre-simulateur

Vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA) ?

Vous bénéficiez automatiquement de la Complémentaire santé solidaire (sauf opposition expresse de votre part).

Comment la demander ?

Sur Internet via votre [compte ameli](#), rubrique « Mes démarches ».

Votre **demande** est **simplifiée**, et votre **déclaration** est **automatisée** : vos ressources sont automatiquement pré-remplies.

Comment justifier de vos droits à la Complémentaire santé solidaire ?

Présentez simplement votre carte Vitale à jour aux professionnels de santé qui vous suivent.

Pour en savoir plus rendez-vous sur ameli.fr

METTEZ VOTRE RIB À JOUR EN QUELQUES CLICS

Vous avez changé de banque ? Déclarez simplement votre changement de coordonnées bancaires depuis [votre compte ameli](#) :

dans la rubrique *Mes informations*, mettez à jour votre nouveau RIB en quelques clics, pour être bien remboursé de vos frais de santé.



Vous n'avez pas encore de compte ameli ? **Créez-le dès maintenant** sur ameli.fr ! Cliquez sur **Compte ameli**, puis sur **Je crée mon compte** et laissez-vous guider.

Vous pouvez aussi télécharger l'application ameli, l'Assurance Maladie



Flashez le QR code pour accéder à ameli.fr

**13/02/2024 – Le salon de
l'Etudiant les 15 et 16 mars
à Lille**

l'Etudiant

Le Salon masters et mastères spécialisés.

EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER



Je m'inscris
sur letudiant.fr
Inscription gratuite obligatoire

15 et 16 mars
Lille Grand Palais



l'Etudiant

Le Salon apprentissage, alternance et métiers à Lille.

JOB DATING LE VENDREDI 15 MARS DE 14H À 16H



Je m'inscris
sur letudiant.fr
Inscription gratuite obligatoire

15 et 16 mars
Lille Grand Palais



12/02/2024 – Permanences de la mutuelle communale JUST

Contrairement à ce qui a été annoncé dans le J'Hasnon's n°85 (février 2024), la mutuelle JUST tiendra ses permanences en mairie le **1er mercredi de chaque mois**.

La prochaine permanence aura donc lieu le mercredi 6 mars de 9h à 12h.

Vous pouvez prendre rendez-vous au 08 09 54 60 00 (du lundi au vendredi, de 09h à 17h30 – appel gratuit).

La commune organise des permanences !



PRENEZ RENDEZ-VOUS POUR TOUT SAVOIR SUR LA MUTUELLE COMMUNALE !

De janvier à juillet 2024
le 1er mercredi matin de chaque mois
de 9h à 12h
à la Mairie de Hasnon

Choisissez votre rendez-vous sur just.fr ou contactez le

0 809 546 000 Service gratuit
+ prix appel



La Mutuelle Just est soumise aux dispositions du décret sur l'accès de la mutualité - 47 SPEN 783 884 230 - 53 Avenue de Verber - CS 3029 - 58006 VALZENNEPAYS CEDEX - Tél. 0389 546 000 - Contact photo : iStock - Imprimé par la commune partenaire - Ne pas jeter sur la voie publique.

**09/02/2024 – Avis aux
propriétaires fonciers**

TOURNÉE GÉNÉRALE DE CONSERVATION CADASTRALE

DEPARTEMENT
du NORD
COMMUNE
de : **HASNON**

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

Les propriétaires fonciers sont informés que Monsieur JOUVENAU, géomètre du Cadastre, sera de passage en commune du 19 février au 15 décembre 2024 afin de procéder aux mises à jour de la documentation cadastrale et à la tenue à jour du plan cadastral.

Le géomètre du cadastre, accompagné éventuellement de son aide-géomètre, est autorisé à pénétrer dans les propriétés privées suivant arrêté préfectoral numéro 160 du 29 juin 2022.

Le géomètre est porteur d'une ampliation de cet arrêté ainsi que d'une carte professionnelle délivrée par le directeur régional des finances publiques qu'il présentera à toute demande,

Dans ce cadre, il sera amené à se déplacer sur l'ensemble du territoire communal et à prendre contact avec les administrés.

Le présent avis est affiché par ordre du maire soussigné.

A HASNON , le 05/02/2024

